

19.09.2003 - 15:47 Uhr

Le groupe d'experts de Caritas se penche sur les abus de pouvoir des autorités - Ne pas tolérer les bavures

Lucerne (ots) -

Les bavures de la police, de la justice et des autorités responsables de l'exécution des peines sont une réalité à laquelle la Suisse n'échappe pas. Le groupe de Caritas Suisse spécialisé dans la réforme du système pénal souligne que des améliorations sont possibles et nécessaires. Son congrès annuel s'est penché sur la question les 18 et 19 septembre à la Paulus-Akademie de Zurich, sous le titre "De l'arrestation à l'exécution des peines: les limites de la violence étatique".

Même ceux qui reconnaissent la nécessité et la légitimité du recours à la violence par les pouvoirs publics ne contesteront pas qu'il y a régulièrement des bavures et des abus. Le sujet ne fait l'objet d'aucune statistique. De l'avis de Franz Riklin, professeur de droit pénal à l'Université de Fribourg, "les excès sont sans doute plus fréquents qu'on ne le pense communément". Denise Graf, coordinatrice de l'aide aux réfugiés chez Amnesty International, confirme ce point de vue pour ce qui est des forces de police. Depuis 4 ans, l'organisation de défense des droits de l'homme reçoit toujours plus de plaintes de la part de personnes qui disent avoir été victimes de violences policières. Les étrangers de couleur et les membres d'autres groupes marginaux sont particulièrement touchés.

Plusieurs conférenciers ont souligné le rôle capital de la prévention face aux abus de pouvoir des forces de l'ordre. C'est un point dont il faut notamment tenir compte au niveau de la formation. Le directeur de la justice zurichoise Markus Notter a relevé l'importance primordiale de l'attitude des cadres de la police, de la justice et dans l'exécution des peines: "Ils doivent clairement indiquer qu'aucun abus de pouvoir ne sera toléré." Et le juriste Marco Mona d'ajouter que des services de recours indépendants peuvent être un élément de prévention efficace.

Contact:

Prof. Franz Riklin
Mobile: +41/79/504'13'10

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100467021> abgerufen werden.